

**STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT
SUISSE ROMANDE ET TESSIN
BELGIQUE, FRANCE, LUXEMBOURG ET QUEBEC
EDUCATION PRESCOLAIRE
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
SECONDAIRE PREMIER CYCLE
SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE**

Tableaux comparatifs

Année scolaire 2011-2012

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



Enseignement primaire et secondaire premier cycle : tableau comparatif

	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
HarmoS 3	3	3	3	3	3	3	3	3
HarmoS 4	4	4	4	4	4	4	4	4
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	HarmoS 5	5	5	5	5	5	5	5
	HarmoS 6	6	6	6	6	6	6	6
	HarmoS 7	7	7	7	7	7	7	7
	HarmoS 8	8	8	8	8	8	8	8
	HarmoS 9	9	9	9	9	9	9	9
SECONDAIRE PREMIER CYCLE	HarmoS 10	10	10	10	10	10	10	10
	HarmoS 11	11	11	11	11	11	11	11

Secondaire premier cycle : trois modèles

	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE		JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS		VAUD
HARMOS 7										Cycle de transition H 7: Observation H 8: Orientation
HARMOS 8						Orientation Transition	Intégré			
HARMOS 9	Filières avec niveaux	Filières	dans 20 collèges: 3 regroupements R1 : exigences de base R2 : exigences moyennes R3 : exigences élevées		Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Intégré	Intégré avec 2 niveaux pour la langue 1 et les mathématiques		Filières
HARMOS 10	Filières avec niveaux	Filières	dans 17 collèges: Regroupements A,B	dans 3 collèges: Niveaux en allemand et mathématiques	Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Niveaux	Filières	Niveaux	Filières
HARMOS 11	Filières avec niveaux	Filières	dans 17 collèges: Regroupements A,B (B: niv. en all. et math.)	dans 3 collèges: Niveaux en allemand et mathématiques	Intégré avec 3 niveaux pour les 3 disciplines de base et 4 groupes d'options	Filières	Niveaux	Niveaux		Filières

BERNE



EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ	AGE
HarmoS 1	4-5
HarmoS 2	5-6

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

HarmoS 3		6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5		8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7	observation/orientation	10-11
HarmoS 8	observation/orientation	11-12

SECONDAIRE PREMIER CYCLE ECOLE SECONDAIRE

HarmoS 9	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	12-13
HarmoS 10	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	13-14
HarmoS 11	Générale Moderne Section préparant aux écoles de maturité	Avec cours à niveaux en français, allemand et mathématique	14-15

Exigences étendues (accès au gymnase)

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Gymnase
Ecole supérieure de commerce
Ecole de culture générale/Ecole de maturité spécialisée

12	Année scolaire de préparation professionnelle			15-16
	Gymnase			
	Maturité	ESC	ECG/EMSp	
12	10 disciplines fondamentales + introduction à l'économie et au droit 1 option spécifique, classes bilingues	CFC d'employé-e de commerce Maturité professionnelle commerciale, (quelques classes sont bilingues)	Tronc commun	15-16
13	10 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité, classes bilingues	CFC d'employé-e de commerce Maturité professionnelle commerciale, (quelques classes sont bilingues)	Option santé Option travail social	16-17
14	6 disciplines fondamentales + philosophie + projet interdisciplinaire 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite), classes bilingues	CFC d'employé-e de commerce Maturité professionnelle commerciale, (quelques classes sont bilingues)	Option santé Option travail social	17-18
15		Activité pratique de 39 semaines, Examen pratique pour les candidats à la maturité professionnelle commerciale	Maturité spécialisée santé ou travail social	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

FRIBOURG

ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ		AGE
HarmoS 1	Introduction progressive des 2 années de l'école enfantine dès 2009 à 2013	4-5
HarmoS 2		5-6

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

HarmoS 3	Premier cycle	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5	Deuxième cycle	8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7	Troisième cycle	10-11
HarmoS 8		11-12

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

HarmoS 9	Exigences de base Générale Prégyrnasiale	12-13
HarmoS 10	Exigences de base Générale Prégyrnasiale avec latin Prégyrnasiale sans latin	13-14
HarmoS 11	Exigences de base Générale Prégyrnasiale avec latin Prégyrnasiale sans latin	14-15

Prégyrnasiale (accès au collège)

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Gymnase
Ecole supérieure de commerce
Ecole de culture générale

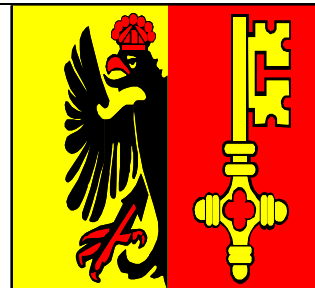
	Gymnase ¹	ESC	ECG	
	Maturité			
12	disciplines fondamentales	CFC d'employé de commerce avec Maturité professionnelle commerciale	Option santé Option socio-éducative	15-16
13	disciplines fondamentales option spécifique	CFC d'employé de commerce avec Maturité professionnelle commerciale	Option santé Option socio-éducative	16-17
14	disciplines fondamentales option spécifique option complémentaire Travail de maturité	CFC d'employé de commerce avec Maturité professionnelle commerciale	Option santé Option socio-éducative	17-18
15	disciplines fondamentales option spécifique option complémentaire	CFC d'employé de commerce avec Maturité professionnelle commerciale	Maturité spécialisée Santé, social ou option pédagogique	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Classes bilingues tout au long du cursus

GENÈVE



ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ		AGE
HarmoS 1	Cycle élémentaire	4-5
HarmoS 2		5-6
HarmoS 3	Cycle moyen	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5		8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7		10-11
HarmoS 8		11-12

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

	20 collèges		
HarmoS 9	Regroupement 1 : exigences de base Regroupement 2 : exigences moyennes Regroupement 3 : exigences élevées		12-13
HarmoS 10	17 collèges à regroupements	3 collèges à niveaux et options	13-14
	Regroupements A et B avec options	Niveaux en allemand et mathématique Cours à options	
HarmoS 11	Regroupements A et B avec options Pour le regroupement B: niveaux en allemand et mathématique	Niveaux en allemand et mathématique Cours à options	14-15

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Collège
Ecole de commerce
Ecole de culture générale

DONNEES 2010-2011 POUR LE SECONDAIRE II

12	Dispositif d'insertion : professionnelle ; préparatoire EC ; préparatoire ECG			dès 15
	CG/Maturité	EC	ECG	
12	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Cours prof. commerciaux (CPC) Matu. prof. intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Matu. prof. comm.	Tronc commun : disciplines fondamentales	15-16
13	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Cours professionnels commerciaux (CPC) Maturité professionnelle intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun : disciplines fondamentales 4 orientations: - Santé - Socio-éducative - Communication-information - Arts	16-17
14	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Cours professionnels commerciaux (CPC) Maturité professionnelle intra-CFC CFC intégré d'employé de commerce Maturité professionnelle commerciale	Tronc commun : disciplines fondamentales 4 orientations: - Santé - Socio-éducative - Communication-information - Arts	17-18
15	11 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	Maturité professionnelle post-CFC Maturité professionnelle post-diplôme	Maturité spécialisée Travail social, santé, arts visuels - Communication-information	18-19

JURA



ECOLE ENFANTINE

DEGRÉ	AGE
HarmoS 1	4-5
HarmoS 2	5-6

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

HarmoS 3	Premier cycle	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5	Deuxième cycle	8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7	Troisième cycle	10-11
HarmoS 8		11-12

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Collège

HarmoS 9	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	12-13
HarmoS 10	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	13-14
HarmoS 11	Cours communs Cours à niveaux (A, B, C) en mathématique, français et allemand Cours à options (quatre groupes) Cours facultatifs	14-15
12	Cycle de transition (options Orientation et Préapprentissage)	15-16

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée
Ecole supérieure de commerce
Ecole de culture générale

	Lycée/Maturité ¹	ESC ²	ECG	
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	CFC d'employé-e de commerce Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	15-16
13	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	CFC d'employé-e de commerce Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	16-17
14	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	CFC d'employé-e de commerce Maturité commerciale cantonale	Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)	17-18
15		Stage de 39 semaines pour la MPC (3+1) Maturité post-diplôme	Maturité spécialisée Santé, social ou arts visuels	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Le Collège privé Saint-Charles à Porrentruy assure une préparation en quatre années à l'obtention de la maturité (13 années d'études).

² Les élèves des écoles supérieures de commerce de Delémont et de Porrentruy peuvent, dès le degré 11, suivre une formule dite "voie longue" qui les amène à fréquenter certains cours au Lycée aux degrés 11 et 12, et, après obtention du certificat final ESC, d'accomplir une treizième année d'études au degré 12 du Lycée. A cet effet, ils doivent obtenir et maintenir des résultats qualifiés.

NEUCHÂTEL



EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ		AGE
HarmoS 1	Cycle 1	4-5
HarmoS 2		5-6
HarmoS 3	Cycle 2	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5		8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7		10-11

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Ecole secondaire

HarmoS 8	Orientation/Transition	11-12
HarmoS 9	Section préprofessionnelle	12-13
	Section moderne	
HarmoS 10	Section de maturités	13-14
	Section préprofessionnelle	
HarmoS 11	Section moderne	14-15
	Section de maturités	

Exigences étendues (études gymnasiales)

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée

Ecole supérieure de commerce
Ecole de culture générale

	Lycée/Maturité ¹	ESC ²	ECC	
12	9 disciplines fondamentales ³ + introduction à l'économie et au droit 1 option spécifique	CFC d'employé-e de commerce (CFCi plein temps) CFC avec maturité professionnelle commerciale (MPC) modèles 3+1 et 3i	Tronc commun pour les options santé et socio-pédagogique et tronc commun en langues et communication et sciences également pour les options arts-visuels ⁴ , musique ⁴ et sport ⁴	15-16
13	10 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire	CFC d'employé-e de commerce (CFCi plein temps) CFC avec maturité professionnelle commerciale (MPC) modèles 3+1 et 3i	Option santé Option socio-pédagogique Option arts-visuels ⁴ Option musique ⁴ Option sport ⁴	16-17
14	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	CFC d'employé-e de commerce (CFCi plein temps) CFC avec maturité professionnelle commerciale (MPC) modèles 3+1 et 3i	Option santé Option socio-pédagogique Option arts-visuels ⁴ Option musique ⁴ Option sport ⁴	17-18
15		Stage de 39 semaines pour la MPC (3+1) Maturité post-diplôme	Maturité spécialisée santé ou travail social	18-19

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

NB : les indications peuvent légèrement varier en fonction des écoles.

© IRDP – Neuchâtel (2012)

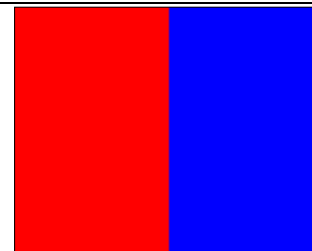
¹ Maturité bilingue français-allemand aux Lycées Jean-Piaget et Blaise-Cendrars ; français-anglais aux Lycées Denis-de-Rougemont et Blaise-Cendrars.

² Au Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, la maturité professionnelle commerciale existe également en bilingue français-allemand.

³ 11 disciplines fondamentales au total. Toutes ne sont pas enseignées au cours des 3 années.

⁴ Comprend un jour de cours par semaine à Delémont, pour les options « arts-visuels », « musique » et « sport ».

TESSIN



SCUOLA DELL'INFANZIA

ANNO		ETA
1		3-4
HarmoS 1		4-5
HarmoS 2		5-6

SCUOLA ELEMENTARE

HarmoS 3	I ciclo	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5	II ciclo	8-9
HarmoS 6		9-10
HarmoS 7		10-11

SCUOLA MEDIA

	Ciclo di osservazione	
HarmoS 8	Insegnamenti obbligatori	11-12
HarmoS 9	Insegnamenti obbligatori	12-13
	Ciclo di orientamento	
HarmoS 10	Parte comune Corsi di base o corsi attitudinali in matematica e tedesco (Opzioni di francese e/o latino)	13-14
HarmoS 11	Parte comune Corsi di base o corsi attitudinali in matematica e tedesco Opzione di capacità espressive e tecniche Opzione di orientamento (Opzioni di francese e/o latino)	14-15

accesso al liceo: media del 4,65 nelle materie obbligatorie e frequenza dei due corsi attitudinali

SCUOLE MEDIE SUPERIORI

Liceo
Scuola cantonale di commercio
Scuola di diploma

	Liceo/Maturità	SCC	Scuola di diploma	
12	11 discipline fondamentali	CFC AFC / Attestato cantonale di maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	15-16
13	12 discipline fondamentali 1 opzione specifica	CFC AFC / Attestato cantonale di maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	16-17
14	7 discipline fondamentali 1 opzione specifica 1 opzione complementare Lavoro di maturità	CFC AFC / Attestato cantonale di maturità commerciale	Settore della salute Settore socio-educativo	17-18
15	7 discipline fondamentali 1 opzione specifica 1 opzione complementare Lavoro di maturità	CFC AFC / Attestato cantonale di maturità commerciale		18-19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

VALAIS



EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ	AGE
HarmoS 1	4-5
HarmoS 2	5-6

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

HarmoS 3	6-7
HarmoS 4	7-8
HarmoS 5	8-9
HarmoS 6	9-10
HarmoS 7	10-11
HarmoS 8	11-12

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Cycle d'orientation

HarmoS 9	Cours à niveaux (I et II) en français et mathématiques	12-13
HarmoS 10	Générale	13-14
	Secondaire Niveaux 1 2	
HarmoS 11	Niveau 1	14-15
	Niveau 2	

Exigences étendues (accès au lycée-collège)
Niveau 1 (accès au lycée-collège)

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Lycée-Collège
Ecole de commerce
Ecole de culture générale

	Lycée-Collège Maturité	Ecole de commerce	ECG	
11	Niveau 1			14-15
12	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Maturité professionnelle commerciale + CFC	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	15-16
13	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique	Maturité professionnelle commerciale + CFC	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	16-17
14	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Maturité professionnelle commerciale + CFC	Tronc commun de culture générale Disciplines spécifiques	17-18
15	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité	Stage de 39 semaines pour la MPC (3+1) Maturité post- diplôme	Maturité spécialisée santé ou travail social	18-19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

VAUD

**LIBERTÉ
ET
PATRIE**

EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ		AGE
HarmoS 1	Cycle initial	4-5
HarmoS 2		5-6

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

HarmoS 3	Premier cycle primaire	6-7
HarmoS 4		7-8
HarmoS 5	Second cycle primaire	8-9
HarmoS 6		9-10

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Ecole secondaire

VSB:voie secondaire de baccalauréat
VSG:voie secondaire générale
VSO:voie secondaire à options

HarmoS 7	Cycle de transition			10-11
HarmoS 8				11-12
VOIES				
HarmoS 9	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun	VSO Options dans trois "paniers"	12-13
HarmoS 10	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun Y compris projet interdisciplinaire	VSO Options dans trois "paniers"	13-14
HarmoS 11	VSB Options spécifiques Latin, Italien, Economie, Math. et Physique	VSG Tronc commun Y compris projet interdisciplinaire	VSO Options dans trois "paniers"	14-15
Cours supplémentaire de grec offert en 10 ^e et 11 ^e HarmoS VSB Cours suppl. d'italien offert en 11 ^e HarmoS VSB et VSG				

SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

Ecole de maturité
Ecole de culture générale et de
commerce

	Ecole de maturité ¹	ECGC	
12	8 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 cours introd. économie et droit	année commune 8 domaines ~15 disciplines	15-16
13	10 disciplines fondamentales 1 option spécifique Travail de maturité (début)	5 options - socio-pédagogique - santé - artistique - socio-éducative - économie et commerce	16-17
14	7 disciplines fondamentales 1 option spécifique 1 option complémentaire Travail de maturité (suite)	5 options - socio-pédagogique - santé - artistique - socio-éducative - économie et commerce	17-18
		Formations destinées aux élèves certifiés (1 an au plus) : - maturités professionnelles des orientations commerciale et santé-social - maturités spécialisées des options pédagogie, santé, travail social et musique Passerelle « maturité professionnelle – hautes écoles universitaires » (« Passerelle Dubs ») - Compléments de formation en vue de l'accès à la HES santé-social	

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ 11 disciplines fondamentales, ainsi qu'une option spécifique, une option complémentaire et le travail de maturité ; toutes ne sont toutefois pas enseignées durant chacune des trois années du cursus.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE



	ANNÉES D'ÉTUDES		AGE	SUISSE					
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT MATERNEL	ÉTAPE 1¹								
	1	Premier cycle	2 ½ - 3	-					
	2		4	HarmoS ² 1					
3	Deuxième cycle	5	HarmoS 2						
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	↓								
	Deuxième cycle								
	1		6	HarmoS 3					
	2		7	HarmoS 4					
	ÉTAPE 2								
	3	Troisième cycle	8	HarmoS 5					
4	Quatrième cycle	9	HarmoS 6						
5		10	HarmoS 7						
6		11	HarmoS 8						
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ÉTAPE 3								
	Cinquième cycle : 2 premières années du secondaire								
	PREMIER DEGRÉ COMMUN : (OBSERVATION)		PREMIER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ³						
	7	1 ^{ère} année commune 1C	1 ^{ère} année différenciée 1D	12	HarmoS 9				
	8	2 ^e année commune 2C	2 ^e année différenciée 2D	13	HarmoS 10				
	DEUXIÈME DEGRÉ (ORIENTATION)								
	<u>Section de transition</u> Elle prépare aux études supérieures, mais permet aussi l'entrée dans la vie active.			<u>Section de qualification</u> Elle prépare l'entrée dans la vie active par l'attribution d'un certificat de qualification mais permet aussi l'accès aux études supérieures. (via une 7 ^e année facultative)					
	Humanités générales et technologiques			Humanités professionnelles et techniques					
	9	3 G. ⁴	3 T.Tr.	3 A.Tr.	3 T.Q. ⁵	3 Art.Qual.	3 P.	14	HarmoS 11
	10	4 G.	4 T.Tr.	4 A.Tr.	4 T.Q.	4 Art. Qual.	4 P.	15	
	TROISIÈME DEGRÉ (DÉTERMINATION)								
	11	5 G.	5 T.Tr.	5 A.Tr.	5 T.Q.	5 Art. Qual.	5 P.	16	
	12	6 G.	6 T.Tr.	6 A.Tr.	6 T.Q.	6 Art. Qual.	6 P.	17	
13	-	-	-	7 T.Q.	7 Art. Qual.	7 P.	18		

© IRDP – Neuchâtel (2012)

¹ Les trois étapes, c'est-à-dire l'enseignement fondamental et le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire constituent un continuum pédagogique.

² L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

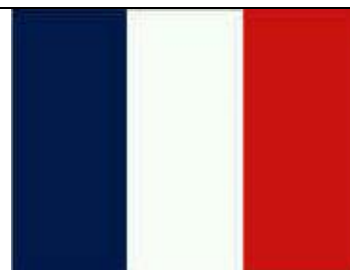
³ Ce degré est orienté vers l'acquisition du certificat d'études de base (CEB) pour les élèves qui n'ont pu l'obtenir dans l'enseignement primaire. Une fois le CEB acquis, l'élève peut être orienté soit vers le 1^{er} degré commun, soit vers une année complémentaire.

Général	Technique de Transition	Artistique de Transition
---------	-------------------------	--------------------------

⁵

Technique de Qualification	Artistique de Qualification	Professionnel
----------------------------	-----------------------------	---------------

FRANCE



ECOLE MATERNELLE

DEGRÉ		AGE	SUISSE
	Cycle des apprentissages premiers		
1	Petite section de maternelle	3 ¹ -4	-
2	Moyenne section de maternelle	4-5	HarmoS ² 1
	Cycle des apprentissages premiers Cycle des apprentissages fondamentaux³		
3	Grande section de maternelle	5-6	HarmoS 2

ECOLE ELEMENTAIRE

	Cycle des apprentissages fondamentaux		
1	Cours préparatoire (CP)	6-7	HarmoS 3
2	Cours élémentaire 1 (CE1)	7-8	HarmoS 4
	Cycle des approfondissements		
3	Cours élémentaire 2 (CE2)	8-9	HarmoS 5
4	Cours moyen 1 (CM1)	9-10	HarmoS 6
5	Cours moyen 2 (CM2)	10-11	HarmoS 7

COLLEGE

	Cycle d'adaptation		
6	Sixième	11-12	HarmoS 8
	Cycle central		
7	Cinquième Enseignement commun et système à options	12-13	HarmoS 9
8	Quatrième Enseignement commun et système à options	13-14	HarmoS 10
	Cycle d'orientation		
9	Troisième	14-15	HarmoS 11

LYCEES

	général	technologique	professionnel		
10 classe de seconde	Détermination Choix d'une série		Baccalauréat professionnel	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	15-16
11 classe de première	Trois séries ⁴	Huit séries ⁵	Baccalauréat professionnel	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ⁶	16-17
12 classe de terminale	Obtention du baccalauréat général ou technologique en 3 ans.		Baccalauréat professionnel ⁷		17-18

© IRDP – Neuchâtel (2012)

¹ Les élèves peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à fréquenter la maternelle.

² L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

³ Les enfants qui ont acquis les compétences définies pour le cycle des apprentissages premiers peuvent entreprendre, dans la grande section de l'école maternelle, certains des apprentissages du cycle des apprentissages fondamentaux.

⁴ L : littéraire; ES: économique et sociale; S: scientifique

⁵ STL : sciences et technologies de laboratoire; STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (anciennement STI : sciences et technologies industrielles); STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI : sciences et technologies industrielles, spécialité arts appliqués); STG : sciences et technologies de la gestion; ST2S : sciences et technologies de la santé et du social; TMD : techniques de la musique et de la danse; Hôtellerie, STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

⁶ Il donne accès à un métier précis, en tant qu'ouvrier ou employé qualifié, et a pour principal objectif une entrée directe dans la vie professionnelle. Il existe environ 200 spécialités de CAP.

⁷ Le bac pro atteste l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans l'une de ses 75 spécialités. Si l'insertion professionnelle reste l'objectif prioritaire des élèves de baccalauréat professionnel, la poursuite d'études en BTS tend à se développer.

LUXEMBOURG

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

CYCLES	AGE	SUISSE
	Cycle 1	3-4 ¹
Cycle 2	4-5	HarmoS ² 1
	5-6	HarmoS 2
Cycle 3	6-7	HarmoS 3
	7-8	HarmoS 4
Cycle 4	8-9	HarmoS 5
	9-10	HarmoS 6
AVIS D'ORIENTATION	10-11	HarmoS 7
	11-12	HarmoS 8

ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE

Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique				Régime préparatoire		
12-13	7	7 ^e secondaire technique + 7 ^e secondaire technique ADAPT ³			← 7 ^e modulaire	12-13	HarmoS 9	
13-14	6	8 ^e théorique		8 ^e polyvalente	← 8 ^e modulaire	13-14	HarmoS 10	
14-15	5	9 ^e théorique	9 ^e polyvalente	9 ^e pratique	← 9 ^e modulaire	14-15	HarmoS 11	
15-16	4							
ORIENTATION		AVIS D'ORIENTATION						
16-17	3	Régime technique	Régime technicien	Régime professionnel				
17-18	2	10	10	10	10	1	15-16	
18-19	1	11	11	11	11	2	16-17	
		12	12	12	12		17-18	
		13 (+14) ⁵	13				18-19	
		Diplôme de fin d'études secondaires techniques ↓ Etudes supérieures Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	Diplôme de technicien ↓ Etudes techniques supérieures (via modules préparatoires) Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	Certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP ou Diplôme d'aptitude professionnelle DAP ⁶ ↓ Etudes techniques supérieures (via modules préparatoires) Brevet de technicien supérieur Brevet de maîtrise	Certificat de capacité manuelle CCM ou Certificat de capacité professionnelle CCP ⁷	Certificat d'initiation technique et professionnelle CITP ou Certificat de capacité professionnelle CCP ⁴		

© IRDP Neuchâtel (2012)

¹ Le but de l'éducation précoce est d'offrir une meilleure socialisation des enfants ainsi qu'une intégration harmonieuse des enfants immigrés et leur familiarisation avec la langue et la culture luxembourgeoise. Elle garde cependant un caractère facultatif. L'éducation précoce est gratuite.

² L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

³ Une 7^e d'adaptation (7 ADAPT) existe pour les élèves qui éprouvent des difficultés à suivre le programme prescrit. L'enseignement y est limité aux matières essentielles et le nombre des enseignants est limité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'élève.

⁴ Le CITP comporte en principe deux années d'études avec un prolongement de deux années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CCM ou CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale. Depuis 2010/2011, une réforme de la formation professionnelle s'applique progressivement; peu à peu le CITP est remplacé par le CCP. Le CCP permet d'acquérir des compétences professionnelles et sociales de base, indispensables à une première entrée sur le marché du travail. Il remplace les anciens CCM et CITP. Il s'adresse aux élèves en difficultés scolaires. Sa durée de trois ans en principe peut être prolongée d'une année. Organisée en modules avec une évaluation continue, elle se fait sous contrat d'apprentissage, c'est-à-dire en grande partie en entreprise et le reste du temps à l'école.

⁵ Une classe de 14^e est prévue au régime technique pour les formations suivantes : assistant technique médical de laboratoire, assistant technique médical de radiologie et éducateurs.

⁶ Depuis 2010/2011, une réforme de la formation professionnelle s'applique progressivement; peu à peu le CATP est remplacé par le DAP. A la différence du CATP, le DAP ouvre la voie non seulement au brevet de maîtrise mais aussi au brevet de technicien supérieur ou à des études techniques supérieures. La formation se fait en contrat d'apprentissage ou en contrat de stage (12 semaines). Sa durée de trois ans en principe peut être prolongée d'une année.

⁷ Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes. Depuis 2010/2011, le CCM est progressivement remplacé par le CCP.

QUÉBEC



EDUCATION PRESCOLAIRE

DEGRÉ		AGE	SUISSE
1 ¹	Maternelle à mi-temps	4	HarmoS ² 1
2 ³	Maternelle à plein temps	5	HarmoS 2

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1	Premier cycle	6	HarmoS 3
2		7	HarmoS 4
3	Deuxième cycle	8	HarmoS 5
4		9	HarmoS 6
5	Troisième cycle	10	HarmoS 7
6		11	HarmoS 8

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Premier cycle				
1	Formation générale		12	HarmoS 9
2	Formation générale		13	HarmoS 10
3	Formation générale et matières à option		14	HarmoS 11
Deuxième cycle				
4	Formation générale et matières à option : - Culture, société et technique - Technico-sciences - Sciences naturelles	DEP : diplôme d'études professionnelles	15	
5	Formation générale et matières à option : - Culture, société et technique - Technico-sciences - Sciences naturelles	DEP : diplôme d'études professionnelles ASP : attestation de spécialisation professionnelle AFP : attestation de formation professionnelle (métier semi-spécialisé)	16	

DES: diplôme d'études secondaires DEP⁴, ASP, AFP : accès direct au marché du travail

Accès aux études collégiales

ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

	Formation pré-universitaire générale	Formation technique		
1	DEC Diplôme d'études collégiales générales	AEC ⁵	DEC Diplôme d'études collégiales techniques	17
2	Obtention du diplôme d'études collégiales générales (DEC) en 2 ans : accès à l'université	AEC	DEC	18
3			Obtention du diplôme d'études collégiales techniques (DEC) en 3 ans : accès à l'université à certaines conditions	19

© IRDP – Neuchâtel (2012)

¹ Accessible aux enfants de milieux défavorisés ou aux enfants handicapés

² L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

³ La majorité des enfants fréquentent cette année même si elle n'est pas strictement obligatoire.

⁴ Accès au collégial possible à certaines conditions.

⁵ AEC = Attestation d'études collégiales. Il s'agit d'une formation technique de courte durée. On peut accéder à cette formation sans avoir obtenu un DEC ; on doit toutefois avoir interrompu ses études pendant deux trimestres consécutifs. Cette formation s'adresse théoriquement à des gens qui sont déjà sur le marché du travail ou du moins en recherche d'emploi. Leur âge est donc plus élevé que celui des étudiants du DEC.